

## Conseil pour une procédure à l'université

Par **Sissi**, le 14/09/2011 à 14:51

Bonjour

Je vais vous expliquer la situation d'un ami qui vit très mal le résultat de ses examens .  
Il est un étudiant en fac de province ( 2ème année droit ) qui est passé à côté de ses examens en ayant un 2 sur 20 en rattrapage.

D'autant plus que les autres matières composées ont été convenable.

Mon ami a eu la malchance de passer à côté de ses exams.

Déterminé à aller jusqu'à' au bout il a décidé de faire un recours auprès du président de son université .

Cela fait 2 semaines qui n 'a reçu aucune réponse à sa démarche ( Courrier remis au secrétariat.

Il reconnaît que le doyen est très occupé .

Il a l'impression de ne pas être écouté ;le secrétariat de l' établissement ne veut pas lui donner un rendez-vous .

Et il apprend de manière indirecte sans qu'il soit informé par le bureau du doyen que son dossier se retrouve à la scolarité .

Selon lui , il n'est pas écouté , sa démarche est bafoué ,il est empêché d'aller jusqu'au bout de sa démarche .

Il a le sentiment que sa démarche ne va pas aboutir car on ne veut pas lui donner se droit à être écouté sur sa situation .

Par ailleurs , il a exercé les démarches dont celle d'aller consulter sa copie auprès du professeur .

Et la scolarité n'a rien avoir avec une démarche exercée auprès du doyen .

Ce même personnel de scolarité lui a indiqué concernant son problème qu'il fallait contacter le professeur .

Nous ne comprenons pas pourquoi son dossier se retrouve au secrétariat alors qu'il cherche à rencontrer le doyen pour lui faire part de sa situation .

Mon ami souhaite à tout pris aller jusqu'au bout de sa démarche, il compte faire un autre recours qui serai un recours hiérarchique auprès du recteur qui est chargé de l'université .

Je vous remercie d'avance .

Par **Yann**, le 14/09/2011 à 15:41

C'est une *démarche* vouée à l'échec, inutile de s'entêter. Lutter contre l'administration c'est se lancer contre un mur.

Là en plus il a assisté aux examens, ce n'est donc pas un échec pour une cause extérieure. C'est dommage, mais c'est ainsi. S'il suffisait de faire un recours à chaque fois qu'on a une

mauvaise note pour faire changer la donne on ne s'en sortirait pas.

Par **castielle**, le **14/09/2011** à **16:44**

d'accord avec Yann. Quelque soit les raisons de son échec je ne vois pas de quel droit il pourrait faire "changer sa note".

Par **Camille**, le **15/09/2011** à **10:34**

Bonjour,

Ce qui serait bien, c'est que l'ami en question vienne s'expliquer directement, parce que par personne interposée, ça va être dur de faire le tour de la question...

[citation]

qui est passé à côté de ses examens en ayant un 2 sur 20 en rattrapage

...

la malchance de passer à côté de ses exams

[/citation]

[citation]

Selon lui , il n'est pas écouté ,

sa démarche est bafoué ,

il est empêché d'aller jusqu'au bout de sa démarche .

Il a le sentiment que sa démarche ne va pas aboutir car on ne veut pas lui donner se droit à être écouté sur sa situation

[/citation]

[smile17]

Par **Poussepain**, le **15/09/2011** à **23:51**

Plutôt que foncer tête baissée dans le mur de l'administration, ce qui parait être le cas ici, il faudrait déjà lire (et nous procurer)le règlement d'étude de sa formation pour envisager les cas où votre ami pourrait repasser ses exams sans remplir les conditions habituelles.

Mais je doute que cela soit prévu pour cette espèce car échouer à un examen, même de peu, c'est échouer à un examen. On peut être tenté, pardonnez moi la phrase facile, d'appliquer l'adage "dura lex, sed lex".

Il n'est sans doute pas le seul étudiant dans ce cas, tous devront ils alors repasser leur examen?

C'est donc seulement si l'hypothèse est envisagée (ou si votre ami arrive à en trouver une autre qui puisse lui servir, qu'il pourra demander à repasser avant d'envisager éventuellement un recours. Dans tout les cas sa demande devra être fondée, d'où le règlement d'étude.

Cela dit, il devrait déjà en parler à son prof, la fac a quelque chose de magique parfois.